Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_13-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	20

Vote
A la majorité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 3
Date de convocation
12 Juin 2026
Date d'affichage
12 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise, Mme MARTIN Anna, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme LARUE Laurence à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-06-13 – Réhabilitation du hangar n°2 - Demande de subventions

Dans le cadre du projet de réhabilitation du hangar n°2 inscrit au titre des monuments historiques, des travaux supplémentaires sont nécessaires, suivant les recommandations de l'ABF (architecte des bâtiments de France). En parallèle, des dépenses de scénographie pour la mise en valeur de ce patrimoine et de son contenu sont également à engager.

Après avoir délibéré sur les subventions sollicitées dans le cadre du marché de travaux ainsi qu'auprès de l'État au titre du FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), il est proposé au conseil municipal de solliciter de nouvelles subventions en lien avec les dépenses précédemment énoncées.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses

Type de dépenses	Montants HT en €
Travaux de gros œuvre supplémentaires	28 065,29€
Travaux de couverture supplémentaires	4 503,14€
Travaux d'électricité supplémentaires	2 330,38€
Travaux de bardage supplémentaires	3 102,00€
Dépenses de mise en valeur du patrimoine/scénographie	20 971,75€
Dépenses de vidéo surveillance extérieure	10 632,97€
Total	**69 605,53€**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_13-DE

Recettes

Financeurs	Taux	**Montants HT en €**
GMVA	20% des dépenses en lien avec la scénographie	4 194,35€
Département	25% des dépenses supplémentaires de gros œuvre et de couverture	8 142,11€
	25% des dépenses supplémentaires d'électricité, en lien avec la scénographie et de vidéo surveillance	8 483,78€
Région	18% du montant des avenants sur le marché de travaux initial	8 843,93€
État (déjà sollicité – Délibération n°2026-03-14)	50% des dépenses liées à la vidéosurveillance extérieure	5 316,49€
Total		**34 980,66€**

Le solde non-couvert par des subventions, pour un montant de 34 624,87 €, sera pris en charge par le budget principal de la commune.

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2024, portant inscription du hangar n°2 au titre des monuments historiques ;
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, agriculture, travaux et environnement, réunie le 9 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 11 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions,

Article 1er : approuve la procédure ci-dessus décrite et le plan de financement des travaux supplémentaires de restauration du hangar n°2 situé rue du chevalier d'Orgeix, à Monterblanc, ainsi que des dépenses liées à la valorisation de ce patrimoine ;

Article 2 : autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions ci-dessus détaillées auprès des financeurs suivants :

- Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (fonds de concours),
- Le Département du Morbihan,
- La Région Bretagne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/06/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT